

ZONE 0036

○ LE MORNE ROSE, LE MORNE BOIS LA ROCHE, LE CAP ENRAGÉ



> DESCRIPTION

Vaste ensemble boisé de 410 hectares, descendant en continu du Morne Rose (alt. 636 mètres), sur le versant ouest des Pitons du Carbet, au littoral caraïbe. Entre Fort de France et le Prêcheur, c'est la seule portion de la côte caraïbe qui, sur une bande assez large, est boisée sans discontinuité (la RN2 la traversant mise à part) de la montagne à la mer. Cette portion de végétation sylvatique présente donc, pour la conservation de la flore et des paysages naturels de la côte Caraïbe, une valeur patrimoniale absolument unique.

L'importante dénivellation (de 636 mètres à 0 mètre), jointe à la grande diversité de la topographie (crêtes, versants, caps, falaises) déterminent une biodiversité tout à fait remarquable, notamment au niveau des espèces arborées forestières (plus de 100 espèces) et des phanérogames herbacées. La partie supérieure de la ZNIEFF (sommets et versants du Morne Bois la Roche, (alt. 555 mètres), présente un immense intérêt patrimonial.

Grâce à la protection naturelle du relief, des groupements de la forêt mésophile (sempervirente saisonnière tropicale), localement proches du climax (de la forêt primaire), y survivent et y abritent des espèces extrêmement rares comme l'Acomat franc (*Syderoxylon foetidissimum*), le Balata (*Manilkara bidentata*), le Bois noyer (*Zanthoxylum flavum*), le Mapou noir (*Antirhea coriacea*), le Bois Guépois (*Myrcia leptoclada*), le Grand branda (*Chione venosa*), le Petit coco (*Syagrus amara*), etc.

La partie inférieure, autour du Cap Enragé, offre d'intéressants groupements arborés et arbustifs à tendance sèche, comme ceux réunissant les graines bleues (*Forestiera rhamnifolia*) ; les Pompons rouges (*Calliandra slaneae*), endémiques de la Martinique et de Sainte Lucie, les Cactées et les grands Agaves.



Credit photo : collection Fland

Quinquina Piton (*Exostema caribaeum*)

> INTÉRÊTS

Intérêt patrimonial et écologique tout à fait exceptionnel par une énorme richesse spécifique au niveau des espèces forestières. La seule ZNIEFF rivalisant en richesse spécifique avec celle-ci est la ZNIEFF du Morne Gardier et du Morne Riz (communes du Diamant et des Trois Ilets).

Intérêt fonctionnel et paysager très grand : protection des sols en zone fortement déclive et régulation des eaux d'un important bassin versant, débouchant de plus sur une zone habitée (risque d'inondations en cas de défrichement) ; unique vestige (vers le Morne Bois la Roche) du paysage naturel boisé originel de la côte caraïbe.

○ LE MORNE ROSE, LE MORNE BOIS LA ROCHE, LE CAP ENRAGÉ



> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

1. Conserver la continuité territoriale de la zone entière et mettre en place une procédure d'acquisition par le Conservatoire du Littoral ou par le Département (au titre de l'extension de la forêt départementale domaniale, comme cela a été fait pour d'autres secteurs) afin d'acquérir la maîtrise foncière. La mince portion actuellement classée au PLU en 2AU, autour du plateau de Fond Laillet, doit être reclassée en ND et faire l'objet d'un programme de reboisement adapté en arrêté préfectoral de conservation de Biotope.
2. Faire surveiller la partie supérieure de la ZNIEFF entre Morne Rose et le plateau de Fond Laillet (alt. 314 mètres) et y initier des études scientifiques. Soutenir la dynamique forestière naturelle dans la partie inférieure du Morne Venté et de Fond Laillet par introduction et réinstallation des espèces caractéristiques de l'ancien climax comme l'Acomat franc, le Courbaril, le Bois-Noyer, le Bois d'Inde.
3. Espace remarquable au sens de l'article L 146.6 de la Loi littorale.

